CABINET SINTES DINGAMGOTO

# French Tech Visa

*Le passeport talent des fondateurs de start-up*



*« Sans 30 000 €. Sans Master. Sans 5 ans d'expérience. Une seule condition : que votre projet soit reconnu innovant. »*

SD


Sintes Dingamgoto

AVOCAT AUX BARREAUX DE PARIS ET DU TCHAD



PARIS · 2026

# La porte que

## *presque personne ne montre aux fondateurs*



ME S. DINGAMGOTO
TOQUE D 1086

Quand un entrepreneur étranger me contacte pour s'installer en France, on lui a presque toujours dit la même chose : *« il faut 30 000 € et un Master »*. C'est vrai – pour une seule des trois voies du Passeport Talent. La plus connue, la plus utilisée, et pas toujours la vôtre.

Il en existe une autre, faite pour les fondateurs de start-up : le **French Tech Visa**. Elle repose sur une idée simple. L'État ne vous demande pas de prouver que vous avez de l'argent : il vous demande de prouver que votre projet est **innovant** – et il accepte que ce soient les acteurs de l'écosystème (incubateurs, laboratoires, investisseurs) qui le disent à votre place.

> *« Sur cette voie, votre meilleur actif n'est pas votre compte en banque. C'est votre produit, votre équipe et les gens qui croient en vous. »*

Ce guide vous dit en quelques pages si vous êtes sur cette voie ou sur l'autre, comment obtenir la reconnaissance du ministère de l'Économie, et ce qui fait basculer un dossier. Le diagnostic d'éligibilité de 30 minutes est offert.

*Maître Sintes Dingamgoto*

PARIS · 2026

# Deux voies,

## *une même carte de 4 ans*

Le Passeport Talent « porteur de projet » ouvre trois portes. Celle du créateur classique, celle de l'investisseur – et celle du **projet économique innovant**, dite French Tech Visa. Même titre à l'arrivée. Conditions d'entrée radicalement différentes.

| | VOIE CLASSIQUE – CRÉATION D'ENTREPRISE | FRENCH TECH VISA – PROJET INNOVANT |
|---|---|---|
| **Diplôme** | Master **ou** 5 ans d'expérience | **Aucune exigence de diplôme** |
| **Financement** | **30 000 €** documentés et traçables | **Aucun seuil** |
| **Revenus personnels** | ≥ SMIC brut annuel | ≥ SMIC brut annuel |
| **Ce qu'il faut prouver** | Un projet **réel et sérieux** | **Un projet innovant, reconnu par un organisme public** |
| **Qui valide** | DRIEETS | Ministère de l'Économie (DGE) |
| **Durée du titre** | Jusqu'à 4 ans | Jusqu'à 4 ans |
| **Famille** | Conjoint & enfants – conjoint autorisé à travailler | Identique |

### CE QUE « INNOVANT » VEUT DIRE ICI

Pas seulement de la deeptech. L'administration retient tout projet visant à commercialiser un produit, un service ou un procédé **nouveau ou nettement amélioré** : innovation technologique, mais aussi d'usage, de procédé, d'organisation, de modèle économique, de marketing, ou innovation sociale.

Une place de marché qui reconfigure une filière est un projet innovant. Une franchise de restauration ne l'est pas.

> Le French Tech Visa n'est pas un dispositif à part : c'est la deuxième branche du même article. Vous ne demandez pas un autre titre – vous démontrez autre chose pour l'obtenir.
>
> ART. L. 421-16, 2° CESEDA

# Deux clés d'entrée

## *il suffit d'en avoir une*

CLÉ N° 1

### Vous êtes incubé

Vous êtes sélectionné par un incubateur ou un accélérateur **référencé French Tech**. C'est la voie royale : la structure atteste elle-même de votre sélection, votre dossier est instruit vite et bien. Station F, Wilco, Agoranov, les incubateurs des grandes écoles, les Métropoles French Tech en région – le réseau compte plusieurs dizaines de structures partout en France.

CLÉ N° 2

### Vous ne l'êtes pas encore

Vous n'êtes pas incubé, ou votre incubateur n'est pas référencé ? La voie reste ouverte avec des **lettres de soutien** d'acteurs de l'écosystème : organisme de recherche, laboratoire, personnalité qualifiée du secteur, entreprise partenaire, investisseur. Deux lettres solides et circonstanciées valent une labellisation.

« JE N'AI PAS D'INCUBATEUR » N'EST PAS UN OBSTACLE

C'est la phrase que j'entends le plus souvent. Elle bloque beaucoup de fondateurs qui, sur le fond, sont parfaitement éligibles.

Je travaille avec un **spécialiste de l'accès à l'incubation** en France, qui connaît les structures, leurs critères de sélection et leurs calendriers de candidature. Je vous mets en relation avec lui : il prend en charge le ciblage des incubateurs adaptés à votre secteur et à votre stade, la construction de votre dossier de candidature et la préparation aux entretiens.

Mon rôle reste juridique : je vérifie que la structure retenue est bien référencée pour le French Tech Visa, je relis la convention d'incubation avant que vous ne la signiez, et j'articule la sélection obtenue avec le dossier d'innovation déposé auprès du ministère.

**Cette mise en relation est gratuite.** Vous contractez directement avec le prestataire ; le cabinet ne perçoit aucune commission. Et personne ne peut vous garantir l'admission : la décision appartient à l'incubateur.

ET L'ARGENT, ALORS ?

LE SEUL CHIFFRE À RETENIR

Des ressources personnelles au moins égales au **SMIC brut annuel** – environ **22 400 € brut par an**.

LA DIFFÉRENCE DÉCISIVE

Ce sont vos moyens de subsistance, **pas un investissement à immobiliser**. L'argent ne doit pas être placé, il doit exister.

*SMIC brut mensuel de 1 867,02 € au 1er juin 2026. Plusieurs fondateurs ? Le projet peut être porté à plusieurs, à condition que chacun exerce une fonction de direction dans la société ; chaque co-fondateur dépose sa propre demande.*

# Cinq acteurs,
## *un seul décide de votre innovation*

C'est la source de confusion n° 1 sur ce dispositif. Mettons-la à plat.

| ACTEUR | SON RÔLE | CE QU'IL NE FAIT PAS |
|---|---|---|
| **L'incubateur**<br>RÉFÉRENCÉ FRENCH TECH | Vous sélectionne et atteste de votre sélection | Il ne délivre pas l'attestation d'innovation |
| **Bpifrance**<br>OPTIONNEL | Finance et qualifie l'innovation. Renforce le dossier quand la société existe déjà, et devient le premier levier de financement une fois le titre obtenu – amorçage, subventions, prêts | Il ne délivre ni l'attestation, ni le titre. **Il n'est jamais obligatoire** |
| **DRIEETS**<br>ÎLE-DE-FRANCE | Instruit votre demande d'attestation | Elle ne délivre pas le visa |
| **Ministère de l'Économie**<br>DGE | **Reconnaît le caractère innovant de votre projet** et délivre l'attestation | Il ne décide pas de votre admission au séjour |
| **Consulat, puis préfecture** | Délivrent le visa, puis la carte de séjour | Ils ne réapprécient pas l'innovation |
| **Business France** | Opère le *Welcome to La French Tech Desk* : accompagnement gratuit à votre installation | Il ne joue aucun rôle dans la décision |

**Ce qu'il faut en retenir.** Un seul acteur reconnaît l'innovation : le ministère de l'Économie. Tous les autres construisent la preuve, financent le projet ou vous accueillent. Confondre les guichets, c'est perdre six mois.

### CE QUI RENFORCE DÉCISIVEMENT LE DOSSIER

- Un **investisseur** spécialisé dans les sociétés innovantes présent à votre capital.
- Un **accompagnement** par une structure de soutien à l'innovation sur les cinq dernières années.
- Un **titre de propriété intellectuelle** : brevet déposé, logiciel, marque.
- *Si votre société est déjà immatriculée en France* : une **qualification ou une aide Bpifrance** – qualification « entreprise innovante » (label FCPI), Bourse French Tech, prêt d'amorçage, concours i-Lab. Ce n'est pas exigé, mais c'est la pièce la plus convaincante que vous puissiez produire, puisqu'une décision publique a déjà reconnu l'innovation.

> **VOUS ÊTES DÉJÀ EN FRANCE AVEC UNE SOCIÉTÉ ?**
>
> Le calendrier change. Il devient pertinent de viser une qualification ou une aide Bpifrance **avant** de déposer la demande de titre : quelques mois de plus, mais un dossier nettement plus solide. Cette stratégie ne concerne que les changements de statut – si vous candidatez depuis l'étranger, elle ne vous est d'aucune utilité et je vous le dirai au diagnostic.

# Six étapes,

## *de votre pays jusqu'à la préfecture*

### I — DIAGNOSTIC ET POSITIONNEMENT

On tranche d'abord la vraie question : votre projet passe-t-il par la voie innovante ou par la voie classique ? Se tromper de porte coûte six mois.

### II — SÉCURISER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉCOSYSTÈME

Candidature à un incubateur référencé, ou construction du faisceau de lettres de soutien. C'est ici que se joue le dossier – et c'est l'étape la plus travaillée en cabinet.

### III — STRUCTURER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Rédaction des statuts, domiciliation, immatriculation. Le cabinet gère l'intégralité des formalités depuis Paris ; votre présence en France n'est pas requise.

### IV — DEMANDE D'ATTESTATION D'INNOVATION

Dépôt du dossier sur le téléservice dédié. L'instruction est confiée à la DRIEETS Île-de-France ; l'attestation est délivrée au nom du ministère de l'Économie. Comptez de quelques jours à trois semaines pour un dossier complet – plusieurs mois si le dossier est incomplet.

### V — DEMANDE DE VISA LONG SÉJOUR « TALENT »

Dépôt au consulat de France de votre pays de résidence, attestation à l'appui, avec la note de présentation du cabinet.

### VI — ARRIVÉE ET RETRAIT DE LA CARTE

Retrait de la carte pluriannuelle en préfecture, puis dossier « talent (famille) » pour le conjoint et les enfants.

**L'ATTESTATION N'EST PAS LE VISA**

Le ministère se prononce sur l'innovation ; le consulat conserve son propre pouvoir d'appréciation – ordre public, conditions générales de séjour. C'est pourquoi le dossier consulaire se prépare avec **le même soin** que le dossier d'innovation.

# Les quatre erreurs

## *qui coulent un dossier French Tech*

### À NE PAS COMMETTRE

- ✕ **Confondre « nouveau pour moi » et « nouveau sur le marché ».** Reproduire en France un service qui existe déjà en France n'est pas une innovation, même si vous le faites mieux. Il faut identifier précisément ce que votre produit apporte que le marché français n'a pas.
- ✕ **Des lettres de soutien de complaisance.** Une lettre de trois lignes signée par un ami entrepreneur ne pèse rien. Une lettre qui décrit la technologie, situe le marché et engage son auteur sur une collaboration pèse. La qualité du signataire compte autant que son enthousiasme.
- ✕ **Ne pas nommer le régime.** La demande d'attestation d'innovation et la demande d'avis « projet réel et sérieux » sont deux procédures distinctes, avec deux dossiers différents. Se tromper de guichet, c'est repartir de zéro.
- ✕ **Un fondateur absent du projet.** Un projet d'IA porté par quelqu'un qui n'a ni formation technique, ni équipe technique, ni associé technique : le dossier est fragile. Le diplôme n'est pas exigé – la crédibilité du porteur, si.

### CE QUE JE VÉRIFIE SYSTÉMATIQUEMENT AVANT DE DÉPOSER

**COHÉRENCE**
L'adéquation entre votre parcours et votre projet.

**ANTÉRIORITÉ**
Ce qui existe déjà sur le marché français.

**STRUCTURE**
La solidité juridique de la société créée.

**RESSOURCES**
La traçabilité de vos ressources personnelles.

**SOUTIENS**
La qualité et l'engagement réel des signataires.

**ORDRE PUBLIC**
L'absence de tout obstacle à la délivrance.

> Un dossier French Tech n'est pas refusé parce qu'il manque une pièce. Il est refusé parce que le récit n'est pas crédible. Mon travail consiste d'abord à rendre votre projet lisible pour quelqu'un qui ne connaît pas votre secteur.

# Une carte de 4 ans,

## *dès le premier visa*

### 4 ans

DURÉE DU TITRE

Carte pluriannuelle dès la première admission au séjour, sans passer par un titre temporaire d'un an.

### Travail

AUCUNE AUTORISATION

Votre activité de dirigeant n'est pas une activité salariée – elle ne requiert aucune autorisation de travail.

### Famille

CONJOINT & ENFANTS

Votre conjoint reçoit la carte **talent (famille)** et peut travailler sans autorisation. Vos enfants vous accompagnent.

### Renouvelable

TANT QUE LE PROJET VIT

Le titre s'adapte si votre société évolue, pivote ou lève des fonds.

VOS OBLIGATIONS

Votre titre repose sur votre projet : en cas de **cessation définitive d'activité**, votre situation de séjour doit être réexaminée. Le cabinet assure le suivi déclaratif et prépare le renouvellement.

APRÈS L'OBTENTION : VOUS N'ÊTES PAS SEUL

Une fois votre titre délivré, le **Welcome to La French Tech Desk**, opéré par Business France, vous accompagne gratuitement dans votre installation : démarches d'arrivée, scolarisation des enfants, logement, mise en relation avec l'écosystème local. C'est un service public, gratuit, et beaucoup de fondateurs ignorent qu'il existe. Le cabinet vous y oriente systématiquement.

| 4 ans | Travail | Famille |
|---|---|---|
| Durée du titre dès le premier visa | Aucune autorisation à demander | Conjoint autorisé à travailler |

# La partie

## *que personne ne vous raconte*

Obtenir la carte n'est pas la fin du dossier. C'est le moment où votre société doit exister pour de vrai : recruter, signer, et le plus souvent, **lever des fonds**. C'est là que la plupart des fondateurs étrangers se retrouvent seuls – leur avocat les a quittés à la préfecture.

### LE TITRE ET LA LEVÉE SE TIENNENT, DANS LES DEUX SENS

**Votre titre conditionne votre levée.** Aucun investisseur ne met de l'argent dans une société dont le dirigeant peut se retrouver hors de France dans douze mois. La due diligence juridique regarde votre situation de séjour, et un titre pluriannuel de quatre ans neutralise cette objection avant qu'elle ne soit posée.

**Votre levée conditionne votre renouvellement.** Au terme des quatre ans, l'administration vérifie que le projet innovant vit toujours. Une levée réussie, une subvention Bpifrance, un chiffre d'affaires : ce sont les preuves les plus efficaces qu'on puisse produire. Le dossier de renouvellement se prépare pendant les quatre ans, pas le dernier mois.

#### CE QUE BPIFRANCE DEVIENT À CE STADE

Une fois votre société immatriculée et votre titre obtenu, Bpifrance redevient central – non plus comme preuve, mais comme **financeur**. Bourse French Tech, prêt d'amorçage, aide au développement deeptech, qualification « entreprise innovante » qui ouvre l'accès aux fonds FCPI. C'est presque toujours le premier euro non dilutif d'une start-up française, et souvent ce qui déclenche le tour suivant auprès des business angels.

#### LES TROIS PIÈGES QUI FONT PERDRE LE TITRE PENDANT UNE LEVÉE

- ✕ **La dilution mal négociée.** Votre titre est adossé à votre projet et à votre fonction de direction. Un tour de table qui vous fait perdre le contrôle ou votre mandat social fragilise votre situation de séjour. Cela se négocie dans le pacte d'associés, pas après.
- ✕ **Le pivot non déclaré.** Changer de modèle ou d'activité est normal dans une start-up. Encore faut-il vérifier que le projet reste celui pour lequel l'innovation a été reconnue.
- ✕ **La cessation d'activité silencieuse.** Si vous arrêtez définitivement votre activité, le titre perd son fondement et peut vous être retiré. Parlez-en au cabinet avant toute décision : une autre voie de séjour peut souvent être préparée.

#### UN SEUL INTERLOCUTEUR, DU VISA À LA SÉRIE A

Structuration du capital et pacte d'associés · négociation de la term sheet · BSA-AIR, obligations convertibles, augmentation de capital · plans d'intéressement · préparation de la due diligence · articulation permanente entre les opérations sur le capital et la solidité de votre titre · renouvellement à quatre ans · dossier famille.

**Je connais votre dossier depuis la première ligne du business plan.** Quand un investisseur pose une question sur votre situation de séjour ou sur la structure de votre société, la réponse existe déjà.

# Méthode & honoraires

## *forfait de 5 000 € HT, payable en trois fois*

| MISSION | HONORAIRES HT |
|---|---|
| Diagnostic d'éligibilité (*30 minutes*) | **Offert** |
| Consultation approfondie si le positionnement est incertain | À partir de 250 € |
| **Forfait French Tech Visa – projet innovant** | **5 000 €** *payable en trois fois* |
| *1. À la signature de la convention d'honoraires* | 1 250 € *incompressible* |
| *2. À l'obtention de l'attestation du ministère sur le caractère innovant* | 2 500 € |
| *3. À l'obtention du visa* | 1 250 € |
| Mise en relation avec le spécialiste de l'incubation | **Gratuite** |
| Second demandeur – dossier complet (*co-fondateur ou associé*) | 5 000 € |
| Dossier famille (*conjoint + enfants*) | 2 000 € |
| Recours en cas de refus (*gracieux, hiérarchique ou contentieux*) | Sur devis – *non compris* |

**Ce que couvre le forfait.** Diagnostic et choix du régime · stratégie de reconnaissance · sollicitation et calibrage des lettres de soutien · vérification du référencement de l'incubateur et relecture de la convention d'incubation · création de la société et formalités d'immatriculation · rédaction et dépôt du dossier d'innovation · suivi de l'instruction jusqu'à l'attestation · note de présentation au consulat · assistance jusqu'au retrait de la carte en préfecture.

### LE BUDGET RÉEL À PRÉVOIR

| POSTE | QUI L'ENCAISSE | MONTANT INDICATIF |
|---|---|---|
| Honoraires du cabinet – forfait French Tech Visa | CABINET | 5 000 € HT |
| Accompagnement à l'obtention de l'incubation (*si vous n'êtes pas encore incubé*) | PRESTATAIRE EXTERNE | ≈ 3 000 € HT |
| Frais d'incubation – **12 mois** d'accompagnement | L'INCUBATEUR | 2 000 à 4 000 € |
| Constitution de la société (*greffe, annonce légale, domiciliation*) | TIERS | 300 à 900 € |
| Visa long séjour | CONSULAT | 99 € |
| Taxe et droit de timbre au retrait du titre | ÉTAT | 225 € |
| **ENVELOPPE GLOBALE** | | **à partir de ≈ 10 600 €** |

**À retenir.** Un parcours French Tech Visa complet, incubation comprise, reste nettement en dessous des 30 000 € de fonds à immobiliser qu'exige la voie classique du Passeport Talent. Et ces sommes financent votre projet et votre accompagnement – pas un compte bloqué.

# Trois lignes que je tiens

## *à écrire noir sur blanc*

### INDÉPENDANCE DU CABINET

Les frais d'incubation et l'accompagnement à l'incubation **ne transitent pas par le cabinet** : vous réglez directement l'incubateur et le prestataire.

Le cabinet ne perçoit **aucune commission, aucune rétrocession ni aucun avantage** de la part des structures ou des intervenants vers lesquels il vous oriente. Ses honoraires rémunèrent exclusivement son travail juridique.

Cette indépendance est la condition de la valeur du conseil : **je vous oriente vers la structure qui sert votre dossier, jamais vers celle qui servirait le cabinet.**

### MODALITÉS ET MENTIONS

Honoraires hors taxes, arrêtés par convention écrite préalable. Chaque échéance est appelée sur une étape franchie du dossier : vous ne payez qu'à mesure que votre dossier avance. Les sommes versées restent acquises ; les tranches non échues ne sont pas dues.

Le forfait couvre le parcours jusqu'à la délivrance du visa dans votre pays de résidence ; les recours en cas de refus, ainsi que les demandes complémentaires de pièces au-delà de la première, font l'objet d'un avenant chiffré. Le second demandeur et le dossier famille sont facturés selon les lignes dédiées du barème ; une société préexistante peut justifier un avenant.

Prestations non soumises à la TVA française tant que le client est établi hors Union européenne.

### COMMENT DÉMARRER

**DIAGNOSTIC**
30 minutes offertes pour vérifier que votre projet relève bien de la voie innovante.

**CONVENTION**
Une convention d'honoraires écrite fixe le forfait et l'échéancier avant tout travail.

**ÉCHÉANCES**
Chaque tranche est appelée à une étape franchie : vous payez à mesure que le dossier avance.

**INTERLOCUTEUR**
Un seul avocat, du diagnostic jusqu'au retrait de votre carte en préfecture.

*Ce document d'information générale ne constitue pas une consultation juridique et ne dispense pas d'un examen individualisé de votre situation.*

SD

# Maître Sintes Dingamgoto

AVOCAT AUX BARREAUX DE PARIS ET DU TCHAD

*« Diagnostic French Tech Visa – 30 minutes offertes aux fondateurs de start-up étrangers. »*

calendly.com/contact-sd-avocat/passeport-talent-french-tech


CABINET

79 rue d'Amsterdam – 75008 Paris

TÉLÉPHONE

07 55 79 84 66

E-MAIL

contact@sd-avocat.fr

TOQUE

D 1086


WWW.SD-AVOCAT.FR